

**Domaine :**

Sciences – Technologie – Santé

**UFR/Institut :**

-

**Type de diplôme :**

Attestation

**City :**

Créteil – Campus Henri Mondor

**Length of studies :**

3 jours

**Accessible as :**

Employee training

## Présentation de la formation

Identifier les domaines de responsabilité des acteurs exerçant dans des services d'urgence. Acquérir les bases juridiques permettant une attitude adaptée.

## Organisation de la formation

L'organisation de la Justice en France.

Les bases de la responsabilité des acteurs de soins médicaux : décrets de compétence

Le secret professionnel. Confidentialité.

L'obligation d'informer. La transmission du dossier médical au patient.

Le refus de soins. L'abstention fautive.

Les certificats médicaux – Les réquisitions – Les saisies de dossier.

Le transport de corps – La mort subite du nouveau-né.

Le patient agité – Les modes de placement en urgence.

Les relations avec les autorités de police.

Les prescriptions médicales en urgence. La télémédecine.

La responsabilité de l'infirmier(e).

## Candidature

Date limite d'inscription administrative : un mois avant le début de la session :

SAMU 94

salle vignon

Hôpital Henri Mondor

94010 Créteil

Nombre de participants limité à 10

## Director of studies

Catherine Bertrand

Responsable de la Formation Continue

Coordination : Mme Pauline Saint-Martin

## Secrétariat

Chantal Vallier

Secrétariat cesu samu 94

Hôpital Henri Mondor

94010 Créteil

Tél. : 01 45 17 95 29 – fax : 01 45 17 95 30

chantal.vallier@hmn.aphp.fr

